Problème achat voiture auprès d'un concessionnaire

Par Juga

Bonjour,

J'ai acheté une voiture en octobre 2024, livrée en mars 2025. Ce jour le vendeur me recontacte et me demande 13990? que je n'aurais d'après lui pas réglé.

Explication du financement établi lors du devis par ses soins :
Prix total de la voiture : 42017,88?

Se décompose ci après :
Caution en octobre de 2000? pour réservation
À la livraison : virements de 26027,88? et reprise d'une voiture d'une valeur de 13990? (qui était en lising pour solder le lising et revente) par le garage.

Le vendeur après avoir soldé le lising a donc revendu la voiture en faisant qq bénéfices.

Ce jour il m'appelle, très désagréable et me me demande (2mois après livraison) de payer le prix de la voiture reprise et revendue pour solder ma facture...
En sachant que je n'ai pas de papier stipulant que je dois encore quelque chose et qu'il n'a jamais ignoré le fait lors du financement qu'il devait solder le lising et ensuite revendre la voiture.

Qu'en pensez vous?

Légalement ai je un recours ? A t il le droit de me redemander cette somme ?

Par yapasdequoi

Bonjour,
Vous avez bien une trace de la restitution du véhicule en leasing ? (pas lising).

Selon les termes du contrat de leasing, ce véhicule appartenait-il à vous avec un crédit en cours ? Quel était le capital restant dû ?

ou bien ce que vous appelez "reprise" n'est en fait que de rendre le véhicule à son légitime propriétaire=le concessionnaire, après avoir abandonné le contrat de leasing.
Dans ce dernier cas, l'argent de la vente du véhicule ne vous revient pas, et vous restez devoir 13990?.

Par juga

Il s'agit d'un véhicule m'appartenant avec un capital restant du que le concessionnaire s'est proposé de solder à la reprise.

Le véhicule a donc été cédé au concessionnaire qui n'était pas le propriétaire du véhicule avant la reprise lors de l'achat.

Par yapasdequoi

Si vous avez cédé le véhicule dont vous étiez propriétaire, vous avez un certificat de cession.
Le capital restant dû est à votre charge, même si le concessionnaire se charge des formalités.